



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à 18h45, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du 22 février 2022 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Ludovic ROBITEAU, Mesdames Brigitte SABADIN, Agathe BONNET, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI.

Excusés : Jean-François RODE qui a donné procuration à Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI. Evan GEVAERT qui a donné procuration à Jean-Marc ARCHAMBAUD. Elodie DURIEUX qui a donné procuration à Ludovic ROBITEAU.

Absents : Antonio Manuel DE JESUS PEDRO. Valentine BARREAU.

Secrétaire : Alicia DE OLIVEIRA.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2022 ; Élection du président de séance ; Examen et vote du compte administratif du budget principal 2021 ; Approbation du compte de gestion 2021 du comptable public ; Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2021 ; Subventions aux associations ; Avenant au contrat imprimante école ; Horaires d'accueil du service périscolaire ; Tarification du service de transport scolaire ; Suppression de la régie municipale de transport scolaire ; Tarifs concessions cimetière et columbarium ; Questions diverses.

M. le Maire évoque le conflit en Ukraine et, au nom du conseil municipal, exprime une forte pensée de soutien aux ukrainiens, ainsi qu'à tous ceux qui sont touchés par cette guerre.

2022 13 RETRAIT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR.

M. le Maire propose aux élus de retirer de l'ordre du jour le point suivant : Tarifs concessions cimetière et columbarium et de le reporter à la prochaine réunion, car des informations supplémentaires sont nécessaires.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

2022 14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 2022.

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2022.

Aucune observation n'est apportée à ce compte rendu.

Le compte rendu du 31 janvier 2022 est adopté, à l'unanimité

2022 15 ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son président, pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Mme Marie-Paule CŒURDEVEY est élue présidente de séance, à l'unanimité.

2022 16 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Bruno AUTHIAT, élu en charge des finances demande aux élus de se référer au compte administratif qui a été préalablement communiqué à chacun et expose ce qui suit :

Page 6 du compte administratif.

Présentation générale

Le premier tableau donne une vue d'ensemble de l'activité sur l'année 2021. Le résultat cumulé fait apparaître un excédent en recettes de 26 261,14 € (182 455,58 – 1 156 194,44).

Bien sûr hors ligne de trésorerie, actuellement de 65 000 € que nous nous efforçons chaque année de réduire en fonction de notre capacité financière et en accord avec la Banque Postale.

Tout ne peut être réglé en une voire plusieurs années...

Malgré une situation financière fragile, nous avons, sur l'année, finalisé notre campagne d'investissements et procédé à la régularisation de plusieurs lignes sur le passif en cours.

À ce sujet, le plan d'apurement actuellement en place, ébauche élaborée avec un peu d'ambition et étalée sur 3 années, sera revu, modifié et officialisé lors d'un prochain rendez-vous à la DGFIP de PERIGUEUX en présence de Madame Virginie GRANGER Inspectrice des Finances Publiques Adjointe au Service de Gestion Comptable de PERIGUEUX.

De plus, en informant les collectivités et autres organismes concernés par cette action de rattrapage, nous conforterons la confiance et la crédibilité de notre commune dépréciée par ce passif.

Examen détaillé du compte administratif

Pages 13/14 du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DÉPENSES

Charges à caractère général

Art.60612 Électricité -6 486,25 € (inclus la régularisation d'un passif)

Art.60623 Alimentation +3 143 € (moins d'enfants en restauration / covid 19)

Art.6065 et 6067 / inversion

Art.62876 Remboursement de frais les 5 739,50 € sont l'addition de 1 676 € (régularisation du passif 2015) et 4 063,50 euros (régularisation du passif 2018). Le + 3 075 € correspond à une instruction d'urbanisme dont la facture est en attente de règlement.

Charges de personnel, frais assimilés

Art.6458, 739 113 et 65 548 pour 5 500, 5 600 et 1 494 € / règlement sur budget 2022.

Autres charges

Art.6558 Autres contributions obligatoires / 10 930,89 = régularisation. SDE 2019 + SDE 2021

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice : 882 658,01 €

Constat par rapport à 2020, baisse des dépenses de fonctionnement de 28 361,06 € (hors virement à la section d'investissement des 10 000 € issus de la vente du terrain à côté de la Mairie pour la construction des bâtiments).

Effets rebonds de la campagne d'investissements achevée en fin d'année ayant absorbé certaines opérations qui auraient pu être à la charge de la section fonctionnement.

Page 15 du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Art.70878	Retard paiement CAF / -1 907,50 €
Art.73212	17 000 € / DSC versée en 2022
Art.74718	-791 € / remboursements élections et grèves
Art.7488	-2 442 € / taxe sur les terrains constructibles.
Art.752	-1 759,51 € / LOYER de la poste titré par erreur sur cet article au lieu du 7 478 €
Art.775	-10 000 € / vente terrain
Art.7788	CNP, AXA...

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice :

970 585,30 + 36 603,51 (excédent reporté de N-1) = 1.007.188,81 €

Constat par rapport à l'année 2020, une baisse des recettes de 8 295,11 € principalement due à la DSC de 17 000 € qui sera versée en 2022.

Page 16 du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DÉPENSES

Art.60	594,95 € (subvention Amélia)
Art.70	Rénovation écoles / financement à l'équilibre
Art.71	Voirie, signalisation / financement à l'équilibre
Art.86	Acquisition matériel mobilier / report 2022 équipement numérique en attente de réception
Art.88	84 554,46 € (poubelles enterrées + voirie)
Art.16	62 427,84 € / capitaux amortis

Total des dépenses d'investissement de l'exercice :

25 809,90 + report N-1 négatif de 14 844,58 = 272 941,48 + amélia 594,95 = 273 536,43 €

Page 17 du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Art.13	Subvention d'investissement 9 553,00 € / Restes à réaliser, c'est-à-dire des versements qui auraient dû s'effectuer en 2021. Pour info la DETR de 3 849 € a été versée le 10/02/2022 et le fonds d'équipement de 5 704 € sera crédité dans les semaines à venir.
Art.16	Emprunts et dettes assimilées Emprunt pour le préfinancement du FCTVA lié à la campagne d'investissement de 40 000 € dont 150 € de frais de dossier, soit une enveloppe finale de 39 850 €.

Art.1068 *Affectation pour la couverture de besoin de financement en investissement.*

Total des recettes d'investissement de l'exercice :

**165 713,77 + 9 553 (DETR/aménagement du stade + fonds d'équipement des communes/ adressage)
= 175 266,77 €**

Ludovic ROBITEAU : Je prends note de l'effort pour apurer la dette et le travail effectué avec le Trésor Public, mais, avec ma collègue Elodie DURIEUX, nous faisons part de notre souci pour le budget 2022 car des participations n'ont pas été payées et le produit de la vente du terrain impacte le résultat. Ceci altère la sincérité de ce compte administratif.

Bruno AUTHIAT : J'ai la volonté d'être transparent, c'est pour cela que j'ai expliqué que notre tableau des participations devra être revu. De plus, il manque, en 2021 une recette de 17 000 € du Grand Périgueux. Il s'agit d'une dotation de solidarité communautaire.

Ludovic ROBITEAU : Mais les produits ne sont pas équivalents aux charges. Je soulève aussi un problème sur les routes, dont m'a fait part un administré. L'état des routes est de pire en pire.

Vincent LACOSTE : La réfection des routes coûte très cher. Avec 50 000 € nous n'avons pu faire que le tiers de ce qui est nécessaire. Nous sommes intervenus sur le secteur de la Brunette et sur le grand secteur de la Guirmandie. Nous avons réalisé pour 3 500 € de curage de fossés et nous sommes en attente d'une subvention d'État pour la voirie, en cours de négociation. Je signale aussi, à ce sujet, que j'ai reçu un courrier anonyme concernant l'état des routes dans un lotissement. Il faut savoir que notre personnel technique ne peut pas intervenir quand il pleut, sinon le travail effectué ne tient pas. Tout se fait avec le camion alors qu'il nous faudrait un compacteur et une bouille, mais cela nécessite un investissement et nous ne disposerons pas de matériel performant avant quelques années.

Marie-Paule COEURDEVEY : N'est-il pas possible de se faire prêter du matériel par une autre commune ?

Vincent LACOSTE : La seule commune qui dispose du matériel est SANILHAC, mais, en réalité, les communes ne prêtent pas leur matériel.

Brigitte SABADIN : Il y a aussi le problème des poids-lourds. Un camion a par exemple, en faisant une marche arrière, endommagé la voirie juste refaite au niveau des bornes de rétrécissement de la route de Maison Neuve.

Mme Valentine BARRREAU rejoint la séance.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif.

Votes pour : Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Brigitte SABADIN, Agathe BONNET, Marie-Paule CCEURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA ; Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Valentine BARREAU, Jean-François RODE, (procuration), Evan GEVAERT (procuration).

Votes contre : Ludovic ROBITEAU, Elodie DURIEUX (procuration).

Le compte administratif 2021 est adopté.

2022 17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC.

Les résultats du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public sont identiques aux résultats du compte administratif 2021. Le comptable public a ainsi repris, dans ses écritures, toutes les opérations de dépenses et de recettes ordonnancées et procédé à toutes les opérations d'ordre.

En conséquence, il est proposé de valider le compte de gestion 2021 du comptable public.

Votes pour : Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Brigitte SABADIN, Agathe BONNET, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA ; Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Valentine BARREAU, Jean-François RODE (procuration), Evan GEVAERT (procuration).

Votes contre : Ludovic ROBITEAU, Elodie DURIEUX (procuration).

Le compte de gestion 2021 du comptable public est adopté.

2022-18 AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

M. Bruno AUTHIAT distribue aux élus le tableau sur l'affectation des résultats et expose ce qui suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser.

*Le résultat de fonctionnement à affecter est de 87 927,29 € (Recettes d'un montant de 970 585,30 – dépenses d'un montant de 882 658,01 €) + 36 603,51 € (résultat reporté), soit au total : **124 530,80 €**.*

*En section d'investissement : le solde d'exécution de l'exercice étant de – 92 383,13 € (Recettes d'un montant de 165 713,77 € - dépenses d'un montant de 258 096,90 €) et le résultat antérieur reporté déficitaire étant de – 14 844,58 €, le résultat de la section d'investissement est de – **107 227,71 €**.*

*Le solde des restes à réaliser étant de 8 958,05 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de – **98 269,66 €**.*

Proposition d'affectation :

*Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068, recettes d'investissement, du budget primitif 2022) : **98 269,66 €**.*

*Report excédentaire en fonctionnement (article 002, recettes de fonctionnement, du budget primitif 2022) : **26 261,14 €**.*

Votes pour : Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Brigitte SABADIN, Agathe BONNET, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA ; Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI ; Valentine BARREAU; Jean-François RODE (procuration); Evan GEVAERT (procuration).

Votes contre : Ludovic ROBITEAU, Elodie DURIEUX (procuration).

La délibération portant sur l'affectation des résultats est adoptée.

2022-19 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Agathe BONNET, élue en charge des associations :
Proposition de subventions pour l'année 2022 :

APE / Les Petits Ladouzois : 975 €; Club Football 1 350 €; Fils de couleurs : 75 €; Club de pétanque : 450 €; En avant la marche : 115 €, Club des retraités : 187 €; Anciens combattants 1939-45 et CATM : 75 € pour chacune des associations ; Lutte contre le cancer : 150 €; Gabrielle un ange avec 2 L : 75 €; L'IMR (institut des Musiques Rock) : 500 €; MAM Raconte une histoire : 500 €; La Vie d'Ange : 50 €; Art'Soul : 150 € Suppression de la subvention à la Fanfare de ROUFFIGNAC et attribution d'une nouvelle subvention à . SOS Chats libres : 100 €.

Ludovic ROBITEAU : Pouvez-vous nous préciser le nombre d'adhérents de ces associations ? On pourrait concevoir que le montant soit en rapport avec le nombre de ladouzois qui adhèrent.

Vincent LACOSTE : L'APE concerne les parents d'élèves. Le club de football a 150 adhérents, environ, sur 3 communes, Fils de couleur a 15 adhérents , le club de pétanque 20 à 25 , En avant la marche, une trentaine , le club des retraités, une cinquantaine , l'IMR, une cinquantaine. La MAM a une douzaine d'enfants. La Vie d'Ange a une trentaine d'adhérents, Art'Soul, une vingtaine. Il faut préciser que ces associations bénéficient, aussi, de services et d'équipements communaux.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

2022-20 AVENANT AU CONTRAT IMPRIMANTE ECOLE

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Paule CŒURDEVEY, élue en charge du numérique et de l'informatique :

Compte tenu du nombre important de photocopies couleur produites à l'école, je vous propose d'accepter la proposition d'un avenant, par Ariane Bureautique, au contrat actuel, afin de limiter ces impressions et d'imprimer, en priorité, les documents en noir et blanc, dont le tarif est moins élevé. Il apparaît que l'école imprime pour 78 €, en moyenne, au-dessus du forfait et par mois, de copies couleur. Le montant actuel payé par la commune est de 704,76 € (626,14 € de loyer et forfait plus 78,62 € de dépassement). La proposition est de 740,67 € par mois (loyer et forfait), après une remise commerciale de 1 368 € HT (mensualisée pendant 18 mois). Le matériel proposé est neuf, et non plus reconditionné et le nombre de photocopies couleur sera limité à 350 par mois, grâce à un « verrou ».

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

2022-21 HORAIRES D'ACCUEIL DU SERVICE PERISCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme Valentine BARREAU, élue en charge de l'école et des services scolaires et périscolaires.

Lors du précédent conseil municipal, il avait été demandé aux élus de mener une réflexion sur la possibilité d'ouvrir la garderie périscolaire dès 7 heures au lieu de 7h30. Il est donc demandé aux élus de se prononcer à ce sujet. Il est proposé, sur la période du 1^{er} avril à fin juin, d'ouvrir le service périscolaire à partir de 7 heures.

Vincent LACOSTE : Cette proposition fait suite à la demande d'une population. Il y aura forcément un coût supplémentaire pour les usagers.

Ludovic ROBITEAU : Des parents s'inquiètent du bien-être des enfants qui seraient présents à la garderie et à l'école sur 12 heures. En termes professionnels, on peut s'interroger sur la maltraitance des enfants. Il y a des signalements effectués par la directrice de l'école, cela devrait aller de pair avec le centre de loisirs.

Vincent LACOSTE : Il y a en effet un ou deux signalements par an effectués par la directrice de l'école. Les agents communaux peuvent détecter des cas et il y a alors des échanges entre le directeur du centre de loisirs et la directrice de l'école.

Ludovic ROBITEAU : J'aurais aimé que l'on réfléchisse sur cet accueil qui est particulièrement tôt et notamment comment améliorer le confort de ces enfants.

Vincent LACOSTE : Il y a des mesures qui pourraient être mises en place comme un petit déjeuner, des temps calmes, par exemple. Ce dossier sera vu par Valentine BARREAU.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

2022-22 TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme Valentine BARREAU.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, le Grand Périgueux demande aux communes de délibérer sur la tarification du transport scolaire pour les élèves du primaire.

Trois possibilités de tarifs ont été actées par le Grand Périgueux :

- Plein tarif : 93 € /an pour la famille (aucune facturation à la commune).
- Demi-tarif : 46,50 € (facturation à la commune à hauteur de 46,50 € par enfant).
- Gratuité (facturation à la commune de 93 € par enfant et par an).

Par délibération en date du 5 mars 2018, le conseil municipal avait décidé d'adopter le demi-tarif.

M. le maire demande à chacun des élus de se prononcer sur le tarif à appliquer à la prochaine rentrée.

La majorité des élus se prononce en faveur du demi-tarif.

Ludovic ROBITEAU : Vous aviez précédemment évoqué la difficulté de remplir le bus, avec la gratuité, ce pourrait être l'occasion de transmettre un message et d'essayer de sauver le bus. En prenant la même décision, le résultat ne peut pas être différent.

Vincent LACOSTE : Le tout gratuit n'est pas nécessairement la solution. Je rappelle que le montant est de 46,50 € par an. Je ne pense pas que, avec la gratuité, des parents inscrivent leurs enfants.

Jean-Marc ARCHAMBAUD : Le tout gratuit ne règle généralement pas tout. De plus, si la gratuité est appliquée, il n'y aura pas de retour en arrière possible.

Votes pour le demi-tarif : Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Brigitte SABADIN, Agathe BONNET, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Valentine BARREAU, Jean-François RODE (procuration), Evan GEVAERT (procuration).

Vote contre : Ludovic ROBITEAU.

Abstention : Elodie DURIEUX (procuration).

Le demi-tarif est adopté.

2022-23 SUPPRESSION DE LA REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La commune n'ayant plus la compétence transport scolaire, il est proposé de supprimer la régie afférente, qui est inactive depuis 2014.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la dissolution de la régie de recettes de transports scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Alicia DE OLIVEIRA : Le recensement de la population s'est bien déroulé. Nous avons eu un retour de plus de 1 133 bulletins.

Marie-Paule CŒURDEVEY : Avec Jean-François RODE, nous travaillons sur les archives communales, afin de se conformer à la législation. Il s'agit des archives du passé et, à partir de 2022, l'archivage se fera au fur et à mesure. Des modifications ont été apportées dans le format des compte rendus du conseil municipal et il sera maintenant nécessaire de signer la feuille de présence du conseil municipal précédent, sur papier permanent.

Vincent LACOSTE : Jean-François RODE doit aussi réaliser les récolements des archives, et il faudra, cette année, relier 10 années de registres d'état civil.

Agathe BONNET : Le vide-greniers et la fête du printemps sont en préparation.

Vincent LACOSTE : Le repas du CCAS se déroulera le 20 mars prochain, puis à partir du mois d'avril, auront lieu les élections pour lesquelles les élus devront être présents.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

La secrétaire



Alicia DE OLIVEIRA

Le Maire



Vincent LACOSTE